



Déclaration liminaire FSU 53

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) de la Mayenne

Jeudi 26 juin 2025

Monsieur le Directeur Académique,

Nous tenons tout d'abord, en incise à cette déclaration, à adresser nos condoléances à la famille, aux proches ainsi qu'à la communauté éducative du collège de Nogent, de Mélanie G., notre collègue AED tuée dans l'exercice de ses fonctions le mardi 10 juin 2025 au collège Françoise Dolto. Un hommage quasi-unanime des organisations syndicales de la Mayenne a été fait le jeudi 12 juin dernier à Laval, hommage sobre et digne.

Ce dernier drame, qui a suscité une nouvelle fois l'effroi dans tout le pays, devrait à nouveau alerter notre gouvernement sur les urgences de l'école au niveau médico-social. Pourtant, c'est tout l'inverse. Des récupérations politiques, y compris de nos responsables politiques locaux, à coup de caméras de surveillance et de portiques d'entrée, voire de détecteurs de métaux, sont évoquées ici ou là. Ce sont des non-solutions, coûteuses et inefficaces :

- un couteau en céramique peut rentrer sans être détecté,
- des couverts dans les selfs peuvent servir d'arme et ne seront pas vus par ces dispositifs sécuritaires,
- quid des ciseaux, compas et autres règles métalliques ?
- et que dire concernant l'organisation des entrées des élèves, 2 fois par jour, dans les écoles et établissements ?

Ces idées ne vont pas dans la bonne direction et sont totalement dénuées de bon sens. A part transformer nos établissements en bunkers, avec des personnels de vie scolaire cantonnés à des rôles de vigiles (au lieu de personnel d'éducation, comme le veut leur fiche de poste), à quoi servirait réellement la mise en place de ces outils aussi chers qu'inutilisables dans le cadre scolaire ? La FSU 53 réclame avant tout des moyens humains supplémentaires dans les vies scolaires, davantage de personnels médicaux et para-médicaux, avec des médecins scolaires, des infirmier.e.s, des assistant.e.s social.e.s et des psychologues de l'Education nationale en nombre nécessaire et suffisant.

Tout le travail de notre instance le démontre : les personnels, dans leur immense majorité, aiment leur travail mais s'épuisent à réaliser leurs missions, dans des conditions dégradées.

Classes surchargées, inclusion scolaire sans moyens suffisants, médecine scolaire quasiment inexistante, places en IME ou en ITEP réduites à la portion congrue : voilà ce que propose l'Education nationale pour les élèves à besoins éducatifs particuliers! C'est indigne.

Le nombre alarmant de fiches RSST d'enseignant.es ou d'AESH accueillant un ou plusieurs élève(s) à besoins éducatifs particuliers (plus de 60 % des fiches à ce jour) le souligne.



Fédération Syndicale Unitaire 53
6, rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.54.60

✉ fsu53@fsu.fr

🌐 <https://fsu53.fsu.fr/>

En Mayenne, les difficultés en termes d'accès à la santé sont de plus en plus inquiétantes. Nous n'avons toujours pas de médecin pour les personnels de l'Éducation nationale propre à notre département. Il est prévu également la suppression d'un poste d'infirmier.e à la rentrée 2026, dégradant une fois encore les conditions d'accès à un service de santé pour nos élèves (dont la plupart n'ont pas accès à un médecin généraliste en dehors de l'école). Les Psy-EN sont peu nombreux.ses, partagés entre plusieurs écoles également. La FSU 53 demande au rectorat et à la DSDEN de la Mayenne de revenir sur la suppression du poste d'infirmier.e dans notre département. La FSU demande également le recrutement d'infirmier.e.s pour avoir, a minima, un personnel par établissement à temps plein ; idem pour les Psy-EN.

Et ce n'est certainement pas le déploiement de 2 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) à la rentrée 2025 sur 2 secteurs du département qui va résoudre les difficultés de nos élèves, tant sur le plan scolaire que de l'accès aux soins. Au contraire, cette strate supplémentaire dans le mille-feuilles administratif de notre ministère risque encore de dégrader une situation déjà compliquée pour l'inclusion scolaire. Pour la FSU 53, ces PAS vont dégrader une fois de plus les conditions d'exercice des personnels (enseignant.e.s, AESH) et de scolarisation des élèves les plus en difficulté. Aussi, la FSU 53 demande l'arrêt du déploiement de ce type de service sans concertation avec les personnels de terrain et rejette l'acte 2 de l'école inclusive tel que voulu par nos dirigeants. L'inclusion scolaire mérite de la concertation et de vrais moyens : personnels, budgets, formations, équipements...

La question du bâti scolaire pose aussi question, en ce mois de juin où l'on a connu la semaine dernière la 50e vague de chaleur en France depuis le début des relevés météorologiques. Les écoles, collèges et lycées, pour la plupart construits à la fin du XXème siècle, ne sont pas adaptés aux conditions climatiques actuelles. Les salles sont surchauffées, mal isolées et mal ventilées. A Craon, au collège Volney, des malaises d'élèves ont eu lieu vendredi 20 juin, à cause de cette chaleur dans les salles de classes. La FSU réclame que notre employeur, ainsi que la région, le département et les communes, prennent leurs responsabilités pour l'avenir en réalisant des réfections. En effet, ces vagues de chaleur ne vont que s'accroître avec le dérèglement climatique. Le bâti scolaire doit être rénové en urgence pour permettre à toutes et à tous de travailler en sécurité.

A cela il faut ajouter les problèmes liés à la présence d'amiante dans la très grande majorité des écoles et des établissements.

La diffusion d'informations aux personnels des établissements où la présence d'amiante est connue doit être systématique. Or, dans trop d'endroits ce n'est pas le cas.

Si les lois de décentralisation ont rendu les collectivités responsables de la rénovation et de la maintenance des établissements, c'est bien l'État employeur qui reste responsable de la santé et de la sécurité des personnels.



Fédération Syndicale Unitaire 53
6, rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.54.60
✉ fsu53@fsu.fr
🌐 <https://fsu53.fsu.fr/>